



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

La rentrée du conseil municipal est marquée par un événement important : la modification du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification va permettre l'urbanisation de la zone 2 AU.

Le PLU de Mey se voit doté d'un règlement pour la nouvelle zone et d'une orientation d'aménagement et de programmation qui présente l'aménagement préconisé pour ce nouveau quartier.

Vous retrouverez tous les documents composant le PLU de Mey sur le site de la commune.

Autre information importante : la collecte des déchets va changer à compter du mardi 21 novembre.

Vous disposerez désormais de 2 bacs : un bac jaune pour les emballages recyclables et un bac gris pour les ordures ménagères.

Les bacs vous seront livrés à domicile. Mais avant cela, des agents de Metz Métropole se rendront à votre domicile afin de déterminer le type de bacs dont vous aurez besoin.

Pour répondre à toutes vos questions, une réunion publique est organisée le 20 octobre à 18h30 à la salle communale de Noisseville.

Metz Métropole va distribuer un courrier dans votre boîte aux lettres afin de vous rappeler cette réunion et vous informer des changements à venir.

La mairie reste bien entendue à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Le conseil municipal en bref

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 13 septembre.

A l'ordre du jour de ce conseil :

- Conseil municipal : les conseillers ont décidé d'exclure M. Luigi Aucello en raison de ses absences répétées aux réunions du conseil.
- PLU : Les conseillers ont décidé d'approuver la modification n° 2 du PLU. Ce nouveau PLU donne de nouvelles dispositions applicables aux zones à urbaniser en vue de l'ouverture de la zone 2 AU à l'urbanisation. *Vous pouvez trouver le PLU complet sur le site internet de la commune www.mairie-mey.fr ; rubrique Vie municipale/urbanisme.*
- Finances : une première décision modificative du budget a été prise afin de verser le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le FPIC s'élève à 785 € pour Mey.

Retrouver toutes les décisions du conseil sur le site de Mey rubrique Vie municipale.

A noter dans vos agendas...

20 octobre à 18h30 :
réunion publique salle
communale Breck 2 B place
de l'église à Noisseville au
sujet de l'enquête et de la
distribution des bacs
roulants pour la collecte
des déchets



Samedi 21 octobre 2017
Salle Communale de MEY à partir de 13 h 30



PETITE RESTAURATION
PRISE EN COMMUN
A LA FIN DES JEUX
NOMBREUX LOTS
À GAGNER !

Manifestation organisée
par l'Association pour
la Qualité de Vie, les Loisirs
et l'Environnement à Mey



NOM :
PRENOM :
Adhérent x 12 € = € Total = €
Non adhérent x 15 € = €

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 14 octobre 2017
Pour tous renseignements contacter Françoise ou
06 80 70 54 73

Inscriptions et règlements (chèques à l'ordre de Assocmey)
à déposer dans la boîte aux lettres de l'association, en façade
de la mairie de MEY

**Pour toutes
vos questions :**

Les bacs arriivent !!!

Comment ça va se passer ?



(appel gratuit depuis un poste fixe) de 9h à 19h du lundi au vendredi
et le samedi de 8h à 12h

Pôle Gestion des déchets

Centre Technique Communautaire
ZAC de la Petite Voëvre
57 070 METZ



welcome byzance • Crédit photos : ©Eco-Emballages/Pierre Despreux

Hello ! Je suis
le bac jaune !

Je vous
présente
mon nouveau
copain !

Bac jaune
> emballages recyclables

Bac gris
> ordures ménagères

Étape 1: la réunion publique

Afin de répondre à vos interrogations et de préparer avec vous l'arrivée des bacs dans les meilleures conditions, une réunion publique d'information sera organisée dans votre commune ou dans votre quartier.

Étape 2: l'enquête à domicile

Des agents accrédités par Metz Métropole vous rendront visite afin de déterminer avec vous le volume de vos bacs de collecte en fonction de la taille de votre foyer. Dans les logements collectifs, ils s'adresseront directement aux bailleurs.

Étape 3: la livraison des bacs

Un courrier vous informera de la date de livraison de vos deux bacs : un bac au couvercle gris pour les ordures ménagères, un bac au couvercle jaune pour les emballages recyclables. Ils seront livrés directement à votre domicile. Les professionnels seront dotés d'un bac spécifique à couvercle violet pour les ordures ménagères.

Étape 4: la collecte des bacs remplace celle des sacs

Vous serez informés de la date précise du changement de service lors de la remise de vos bacs.